RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 84D4136C-35A5-4BE6-B783-8D01F0116D06

ABC TOITURES
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 11, Avenue Jean Serres, 47480 PONT DU CASSE
452 387 400 RCS AGEN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 janvier,
A 11 heures 15,

Les associés de la Société ABC TOITURES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis 11, Avenue Jean Serres - 47480 PONT DU CASSE, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre BOUET, en sa qualité de gérant de la société BOUET INVESTISSEMENT, elle-même Présidente de la Société.
Monsieur Guillaume PARADINAS est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des 800 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Docusign Envelope ID: 84D4136C-35A5-4BE6-B783-8D01F0116D06

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

La société HOLDING PARADINAS
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Ayant son siège social sis 11, avenue Jean Serres - 47480 PONT DU CASSE
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 939 333 423 RCS AGEN
Représentée par Monsieur Guillaume PARADINAS, gérant

Conformément aux dispositions des statuts, la société HOLDING PARADINAS disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente. Elle aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, il est convenu que le Directeur Général ne peut, sans y avoir été autorisé par la co-signature du Président, réaliser les opérations suivantes :
- acquisition ou cession d'actifs immobiliers assortie ou non de contrat de crédit-bail ;
- acquisition, cession ou apport de fonds de commerce ;
- création ou cession de filiales ;
- modification de la participation de la Société dans ses filiales ;
- acquisition ou cession de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- création et suppression de succursales, agences ou établissements de la Société ;
- prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- prise ou mise en location de tous biens immobiliers ;
- conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- investissements quelconques portant sur une somme supérieure à 5 000 euros par opération ;
- emprunts sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à 5 000 euros ;

Docusign Envelope ID: 84D4136C-35A5-4BE6-B783-8D01F0116D06

- cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société ;
- crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires ;
- adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Monsieur Guillaume PARADINAS, au nom et pour le compte de la société HOLDING PARADINAS qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général confiées à la société HOLDING PARADINAS et déclare, pour lui-même et pour la société HOLDING PARADINAS, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher cette nomination et l'exercice de ce mandat social.

DEUXIEME RÉSOLUTION

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Maître Benjamin LAGLEYRE, CABINET ETIC – [redacted] pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance	**Le secrétaire de séance**
M. Pierre BOUET	**M. Guillaume PARADINAS**
Signé par : [redacted] BE8F00DBE6E8474...	[redacted] 5ECCB6DF117C495...